

COMPTE RENDU de la séance du mercredi 16 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de Juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Largentière, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès, et M. GUILLEMIN Alban, adjoints, Mme FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette, M. LACROIX Bernard, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, Mme. FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, M. SMADJA Jean Philippe et Mme VILLARD Milène.

Absents : M. VILLALONGA Jérémy et M. TOULOUSE Thierry

Procurations : M. VILLALONGA Jérémy a donné procuration Mme ANJOLRAS Huguette et M. TOULOUSE Thierry à M. DURAND Jean Roger

Secrétaire de séance : Mme. MAIGRON Agnès.

PRESENTATION DU DOSSIER « EPORA » :

Intervention de M. DELEUZE Johan et Mme DIAS Orane de la CDC du Val de Ligne.

Présentation du projet et des modalités de fonctionnement pour « Ilot Saint VINCENT »

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil (le projet de convention d'étude sera envoyé à l'appui de la prochaine convocation du Conseil Municipal).

OBJET : RECRUTEMENT MANAGER DE CENTRE VILLE / CHARGE (E) DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Val de Ligne et la Commune de Largentière sont co-lauréates du programme étatique de revitalisation *Petites Villes de Demain*.

L'objectif est de poursuivre et de renforcer le *projet de revitalisation du centre-bourg de Largentière et de développement du territoire du Val de Ligne* engagé en 2017 notamment actionner le volet commerce.

Dans le cadre du nouveau dispositif *Petite Ville de Demain*, la Banque des Territoires partenaire se porte co-financier d'un poste de Manager de centre-ville à hauteur d'un forfait de 20 000€ par an sur 2 ans sous conditions de procéder au recrutement de l'agent avant le 30 juin 2021, en catégorie A et à plein temps.

Afin de pouvoir pleinement actionner et suivre le volet commerce (compétence communale) du projet de revitalisation mais également de suivre la mission économie (compétence intercommunale), il est proposé que la Commune de Largentière recrute un.(e) chargé.(e) de mission commerce-économie pour le compte des deux collectivités impliquant une division 50/50 du reste à charge.

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'accepter la proposition du Maire, à savoir la création d'un poste de chargé de mission
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents à venir.

OBJET : SUBVENTION OPAH :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier OPAH de Monsieur ROUGETET.

La subvention accordée par la Commune était de 17 950 €. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires par rapport aux devis initiaux. L'ANAH a validé un engagement rectificatif en sa faveur pour les travaux supplémentaires. Au vu des montants des travaux et dans la limite du plafond subventionnable, la nouvelle subvention s'élèverait à 19 058 €, tant pour la commune que pour la CDC du Val de Ligne, soit une hausse de 1 108 €.

Il faut donc se prononcer sur ce nouveau montant de subvention,

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- D'accepter le nouveau montant de subvention, tel qu'il a été défini ci-dessus
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer les documents nécessaires.

OBJET : CESSION D'UN TERRAIN SIS A VOLPILLIAIRE (PARCELLE A 1409)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par lettre en date 26 Mai 2021, Monsieur CHERAITIA Sofiane, domicilié chez Mme BELGHERBI Jamila 16 Boulevard Maréchal Leclerc 07200 Aubenas, a souhaité acquérir une parcelle de terrain sis à Volpilliaire, cadastrée A 1409, d'une superficie de 785m² au prix de 47 000€ (quarante-sept mille euros).

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- D'accepter la proposition de Monsieur CHERAITIA Sofiane,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il se substituera, à signer l'acte de vente à intervenir.

OBJET : CESSION D'UN TERRAIN SIS A VOLPILLIAIRE (PARCELLE A 1403)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par lettre en date 16 juin 2020, confirmé en date du 15 Juin 2021, Monsieur ANSEL Jérémy, domicilié 95 chemin des réservoirs 07200 Saint Sernin, a souhaité acquérir une parcelle de terrain sis à Volpilliaire, cadastrée A 1403, d'une superficie de 682m² au prix de 41 000€ (quarante et un mille euros).

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- D'accepter la proposition de Monsieur ANSEL Jérémy,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il se substituera, à signer l'acte de vente à intervenir.

OBJET : ZONE PIETONNE - TELECOMMANDES (BIP) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de l'installation des 3 bornes télescopiques qui délimitent l'accès au centre-ville, pour la zone piétonne pendant la saison estivale, (du 1^{er} juillet 2021 au 31 Août 2021, AM N° 064/2021 du 14 juin 2021) :

- devant l'OT, rue C. Vielfaure, devant l'O.T.,

- entrée de la rue Barante,
- rue Jean Louis Soulavie, hauteur de l'hôtel de ville,

Il est prévu de permettre aux riverains (commerçants et propriétaires de garages, uniquement) de disposer, moyennant finance, d'une télécommande qui leur permettra d'actionner les bornes pour leur besoin.

Par délibération en date du 23 novembre 2009, le coût d'achat de ces télécommandes était d'environ 30 € l'unité.

Depuis l'an dernier, la mise à jour du système a obligé le changement des télécommandes. Les anciennes étant devenues obsolètes.

Le coût d'achat de ces nouvelles télécommandes est d'environ 50€ l'unité.

Il invite le conseil à se prononcer pour déterminer les conditions de remise aux demandeurs, après avoir précisé que ces télécommandes sont programmables et dé-programmables individuellement sur chacune des bornes.

Il invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE à l'unanimité :

- de mettre à disposition à titre onéreux au prix coûtant ces télécommandes, soit 50 € l'unité, étant précisé qu'il n'y aura pas de remboursement en cas de perte, vol ou dégradation.

OBJET : PARKING AUBESSON (EX LABO) :

Pour RAPPEL :

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19 Février 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

PARKING AUBESSON (EX LABO)

Lot 1 : Gros œuvre

Entreprise : SARL JOUANNY)

Montant du marché : 233 301.17 € HT soit 279 961.40 € TTC

Lot 2 : Etanchéité

Entreprise : SAS SAPEC

Montant du marché : 70 592.09 € HT soit 84 710.51 € TTC

Lot 3 : Serrurerie

Entreprise : SARL Métal Services

Montant du marché : 125 970.20 € HT soit 151 164.24 € TTC

Lot 4 : Enrobé

Entreprise : SAS SATP

Montant du marché : 49 883.45 € HT soit 59 860.14 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 2151 opération 127.du Budget Primitif 2021.

OBJET : AVENANTS MARCHE N°01 – PARKING AUBESSON (EX LABO) :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les projets d'avenant relatifs aux travaux « PARKING AUBESSION (EX LABO) » préparés par cabinet d'architecte « Avec le temps SARL d'architecture » en charge de la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Ces 2 avenants portent sur les lots 1 et 3

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la commune de Largentière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de « PARKING AUBESSION (EX LABO) »

Lot n° 01 GROS OEUVRE

Attributaire: entreprise JOUANNY Ets secondaire SAS EUROVIA DALA

adresse : 25 chemin de Saint Pierre BP 20171 à 07200 AUBENAS Cedex

Marché initial - montant : 233 301,17 € HT

Avenant n° 1 - montant : 20 691,03 € HT

Nouveau montant du marché : 253 993,03 € HT

Objet : Préparation, fourniture et pose de caniveaux

Lot n° 03 SERRURERIE

Attributaire: entreprise SARL METAL SERVICES

adresse : 215 Route de Payre Fabre à 07460 BERRIAS

Marché initial - montant : 125 970,20 € HT

Avenant n° 1 - montant : - 11 970,00 € HT

Nouveau montant du marché : 114 000,20 € HT

Objet : Suppression du poste 3.1.2 Grille de caniveau

- d'autoriser monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

OBJET : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école privée « le Sacré Cœur », perçoit la somme de 800€ par élève et par an.

Cette participation versée au titre de frais de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Largentière, a été voté lors du conseil municipal du 24 Avril 2015 par délibération N°020.2015.

Il précise que le coût de revient moyen d'un élève dans le public pour l'année scolaire 2019/2020 s'est élevé à environ 1 253 €.

Il rappelle qu'actuellement 25 enfants fréquentant l'école privée sont domiciliés à Largentière, (contre 56 en 2015)

La participation pourrait être relevée à 900 € par élève de Largentière, et par an, de manière à permettre à cet établissement de faire face aux augmentations constatées (fournitures, combustibles, frais de personnel ...) et au tassement des effectifs, à compter de la rentrée scolaire 2021 – 2022.

Il indique qu'il lui paraît important que la commune fasse cet effort financier, qui certes génère une dépense supplémentaire (prévu au BP 2021), pour le budget communal, mais qui va permettre de préserver cet établissement qui semble avoir toute sa place sur la commune.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer.

invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est important de permettre aux familles de disposer du libre choix de l'école de leur(s) enfant(s)

après en avoir délibéré, par 4 voix contre et 15 pour,

DECIDE :

- De porter à compter du 1^{er} septembre 2021, la participation versée au titre de frais de fonctionnement à l'école primaire privée Le Sacré Cœur à 900 € par an et par élève, domicilié dans la commune.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI (ART.L.2122-22 DU CGCT) :

La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

- Monsieur et Madame Guy BODIN, domiciliés 5 rue de la Fontaine 37 350 LA GUERCHE, de la parcelle cadastrée D 146, rue des Cordeliers, d'une superficie totale de 60 m², appartenant à Monsieur LEFEBVRE Jean-Claude, domicilié 1632 Le Bas Célas.
- Monsieur BENNER Stéphane et Madame AHMED SALEH Nasteho, réalisée par Maître Karelle SEGUIN-VALLET, notaire au N° 02 de l'avenue de la République à LARGENTIERE, des parcelles cadastrées B 985, 2546, 2548, 2603, 2605, et 2607, le gînetet, d'une superficie totale de 3 550m², appartenant à Monsieur GIRAUD Adrien et Madame MILLION Sophie, domiciliés 1700 route du Célas 07110 LARGENTIERE.
- Monsieur BELLOIR François-Xavier et Madame DAMOUR Michele, réalisée par Maître Karelle SEGUIN-VALLET, notaire au N° 02 de l'avenue de la République à LARGENTIERE, des parcelles cadastrées B 65, 67, 1376 et 1377, la côte, d'une superficie totale de 1 328m², appartenant à Monsieur TISSERAND Maxime, domicilié 22 rue de l'Evangile 75 018 PARIS.
- Monsieur BLANCHARD Fabrice, réalisée par Maître Karelle SEGUIN-VALLET, notaire au N° 02 de l'avenue de la République à LARGENTIERE, des parcelles cadastrées B 2663, 2665 et 2667, la côte, d'une superficie totale de 340m², appartenant à Monsieur et Madame EVENOU Eddie et Isabelle, domiciliés route de Mende 48 250 LA BASTIDE PUYLAURENT.

OBJET : DEMANDE DE PRET DE 600 000 €, A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Du fait que 2 emprunts arrivent à échéance en 2022 :

- un avec une annuité de 61 377,48 €
- un avec une annuité de 4 538,28 €

et du fait que les taux d'intérêt sont bas, mais repartent à la hausse, et de manière à financer les travaux envisagés dans le cadre du dossier Bourg-centre « requalification des traverses d'agglomération, parkings et liaisons piétonnes » il est opportun de contracter un emprunt de 600 000 €, sans aggraver le montant de l'annuité qui baissera autour de 307 000 € par an au lieu de 340 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

le Conseil Municipal décide :

- de réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 600 000 euros destiné à financer des travaux divers (traversées de l'agglomération, parkings et liaisons piétonnes), et dont le remboursement s'effectuera en 20 échéances annuelles constantes.

Ce prêt portera intérêt au taux de 0.90 %. Le point de départ en amortissement est fixé à Septembre 2022. Les autres échéances suivront une périodicité annuelle. Le taux équivalent est de 0.90 %. Les frais de dossier sont de 600 €.

Monsieur le Maire de la Commune de Largentière est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Rappel :*

Les Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 Juin 2021 se dérouleront à la Salle des Fêtes de LARGENTIERE pour des raisons sanitaires et d'organisation du double scrutin.

Un publipostage a été effectué à l'ensemble des habitants de la commune.

Le planning pour la tenue des bureaux de vote est envoyé à chacun des élus.

- Alban GUILLEMIN :

Fin de scolarité passage du CM2 au 6^{ème}.

Un petit cadeau (calculatrice scientifique) sera offert aux enfants des 2 écoles privée et publique. Environ 24 enfants l'an dernier à Albin MAZON cette année au sacré cœur.

Les directrices proposent le vendredi 25 juin à 10h à la récréation.

Logiciel Cantine :

Enormes soucis de gestion de tickets (absence de la personne) pas de suivi.

1^{ère} possibilité : inscription auprès des enseignants lors de l'appel, envoi commande tél, en fin de mois émission des titres aux familles par Mairie !!! (Déjà en place à Chassiers, pas TOP)

2^{ème} possibilité : Mise en place du logiciel

Cela permettrait de dégager du temps agents de Fouzia et Marie Claire (Réservation et paiement en direct).

Une présentation du projet sera faite au conseil d'école.

- Alban GUILLEMIN et André PAUL

Il faut fixer une date de la commission pour les subventions aux associations avec les membres (Alban, André, Hermand, Marie-Laure, Jérémy et Jean-Philippe)

- Alban GUILLEMIN

Savoir rouler à vélo :

Comme énoncé lors du dernier conseil municipal, la demande de subvention a été envoyé (CDC du Val de Ligne a également fait la demande). Nous attendons la réponse.

- Opération AMBROISIE. Le service technique pourra récupérer les déchets le samedi 19 juin 2021 à midi. Point de ramassage pour les services techniques : Pont Barante et de la Paille vers 12h

- Info de M. ROSE concernant le Pôle Jeunesse : Report de l'ouverture qui était prévue fin juin !!!!

- Mme VILLARD demande un point concernant les animations.

En raison des risques sanitaires, pas d'animation prévue cet été. Seul les marchés du mardi et du vendredi sont maintenus et 2 séances de cinéma plein air les 19.07 et 19.08.

Demande de la Fourmière pour un marché des producteurs : une réponse négative a été envoyée en raison des avis négatifs des différents services.

- Opération AMBROISIE. Le service technique pourra récupérer les déchets le samedi 19 juin 2021 à midi. Point de ramassage pour les services techniques : Pont Barante et de la Paille vers 12h

La séance est levée à 20 heures 00

A LARGENTIERE, le 16 Juin 2021,
La secrétaire de séance
MAIGRON Agnès.